



Conseil général

Procès-verbal de la séance du
17 mai 2022 à 20.00 heures,

Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Président : M. Gérard Toffel

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, François Equey, Damien Gilliard, Jonas Giroud, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Nicolas Oberson, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer, Gérard Toffel

Conseil communal :

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, Daniel Girard, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri

Excusé/e/s : M. Frédéric Pittet

Presse : MM. Valentin Castella « La Gruyère », Charles Grandjean « La Liberté » et Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2021
3. Comptes 2021
 - 3.1. Présentation du compte de fonctionnement
 - 3.2. Présentation du compte des investissements
 - 3.3. Bilan comparatif au 31 décembre 2021
 - 3.4. Rapport de la Commission financière et approbation
4. Elections
 - 4.1 du/de la président/e du Conseil général 2022
 - 4.2 du/de la vice-président/e du Conseil général 2022
 - 4.3 d'un-e membre du Bureau
 - 4.4 d'un-e scrutateur/trice suppléant-e
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois / Association Secours Sud fribourgeois (Message 18)
6. Approbation du Règlement des indemnités du Conseil général (Message 19)
7. Divers



INTRODUCTION DE MONSIEUR GÉRARD TOFFEL, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Après avoir vécu une magnifique et magique Fête des musiques, nous avons pu découvrir le nouvel écrin de l'entreprise Giroud-Terrapon en fin de semaine passée. On a donc l'impression d'un quasi-retour à la normale. C'est aussi le cas pour notre Conseil général qui se retrouve ici dans la salle du Lion d'Or.

Je salue particulièrement M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, vous toutes et tous chers collègues du Conseil général.

Bienvenue aux membres de l'administration :

Mme Véronique Moret, Secrétaire communale, M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, qui pilotera le diaporama, Mme Maryline Clerc, Responsable des finances. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle et aux jeunes qui seront les porteurs des micros : Mmes Auriane Corminboeuf et Garance Pittet.

Bienvenue aux personnes présentes dans le public.

La presse est représentée par :

- M. Charles Grandjean de « La Liberté »
- M. Valentin Castella de « La Gruyère »
- M. Dominique Ayer pour « La Feuille Fribourgeoise »

M. les journalistes sont remerciés pour les informations qu'ils transmettent à travers leurs journaux respectifs.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 26 avril 2022 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 17 du 29 avril 2022. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.



APPEL NOMINAL

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 29 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président souligne que le Bureau du Conseil général propose deux ajouts à l'ordre du jour, soit au point 4. *Elections* :

- 4.3 d'un-e membre du Bureau
- 4.4 d'un-e scrutateur/trice suppléant-e

M. le Président explique qu'au moment de la rédaction de l'ordre du jour, nous pensions que ce serait une Conseillère générale ou un Conseiller général ne faisant pas partie du Bureau qui serait proposé(e) pour la vice-présidence. Cette personne l'aurait ainsi remplacé puisqu'il va quitter le « gouvernement » de notre Conseil général après cette séance. Mais finalement, c'est un membre du Bureau qui sera candidat à la vice-présidence et il faudra élire un(e) nouveau membre dans ledit bureau. Ce candidat, proposé par Unis pour Siviriez, étant scrutateur suppléant, il faudra donc aussi repourvoir son poste. D'où la nécessité de nommer un scrutateur suppléant ou une scrutatrice suppléante. Il s'agit donc d'un jeu de chaises musicales ou de domino.

Les modifications proposées ne soulevant aucune question, M. le Président les soumet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général valide les modifications de l'ordre du jour.

M. le Président rappelle que les scrutatrices et scrutateurs sont Mmes Marie-Claire Jaquier, Christine Pochon et M. Benoît Guillaume. M. Pierre-Alain Pittet, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.

M. le Président soumet au vote l'ordre du jour modifié.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général valide l'ordre du jour tel que présenté.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet sans transition au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021.

M. le Président remercie Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. COMPTES 2021

3.1 PRÉSENTATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

M. le Président passe la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances et Ordre public », pour la présentation du compte de fonctionnement.

M. Pierre Alain Coquoz présente les comptes de fonctionnement en expliquant les variations significatives :

	Réalisé 2021 en CHF	Budget 2021 en CHF	Réalisé 2020 en CHF
0 Administration <i>0.5 équivalent plein temps supplémentaire depuis 1er octobre 2021 + constitution d'une provision pour vacances et heures supplémentaires</i>	-874'431.92	-807'450.00	-732'040.61
1 Ordre public <i>Diminution par rapport au budget principalement imputable à la participation aux frais de curatelle (excédent par rapport aux acomptes facturés rétrocédés pour les années 2019 et 2020)</i>	-79'940.68	-113'922.60	-107'832.15
2 Enseignement et formation <i>Écarts sur les différents chapitres compensés</i>	-2'904'349.01	-2'901'573.55	-2'823'188.03
3 Culte, culture et loisirs <i>Écarts pour certains justifiés par la crise sanitaire COVID-19</i>	-303'222.37	-346'984.10	-294'944.72
4 Santé <i>Sans commentaire, charges liées pour l'essentiel</i>	-1'002'170.85	-1'011'991.45	-952'245.50
5 Affaires sociales <i>Sans commentaire, charges liées pour l'essentiel</i>	-1'037'342.22	-1'026'242.60	-980'442.80



	Réalisé 2021 en CHF	Budget 2021 en CHF	Réalisé 2020 en CHF
6 Transports et communications <i>Dépassement imputable pour l'essentiel à l'entretien des routes et des véhicules</i>	-518'319.02	-455'172.00	-416'527.60
7 Protection et aménagement du territoire <i>Attribution aux réserves des résultats dégagés par les chapitres 70 (approvisionnement en eau) et 71 (protection des eaux). Chapitre 72 (ordures ménagères) présentant un léger bénéfice conservé dans le compte de résultat. Dépenses inférieures au budget pour l'aménagement du territoire en raison de dépenses non engagées (plan directeur général, modification PAL)</i>	-180'735.18	-220'620.00	-132'910.45
8 Economie <i>Rendement des panneaux photovoltaïques (CHF 71'000.00 en chiffres ronds) conservé</i>	+58'897.26	-6'760.00	-4'135.22
9 Finances et impôts <i>Recettes supérieures au budget pour les montants suivants (en chiffres ronds) :</i> - Impôts des personnes physiques CHF 330'000.00 - Impôts des personnes morales CHF 187'000.00 - Impôts spéciaux CHF 615'000.00 - Ajustement provision caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg CHF 185'000.00 - Dissolution de la provision péréquation cantonale CHF 244'000.00 <i>Dépenses non portées au budget (en chiffres ronds) :</i> - Amortissements supplémentaires CHF 1'026'000.00 - Constitution provision participation Syndicat AF CHF 525'000.00	+6'793'980.65	+6'725.541.00	+6'627'777.98



Conclusions

	COMPTES 2021		BUDGET 2021	
	Charges en CHF	Produits en CHF	Charges en CHF	Produits en CHF
Total	10'454'631.84	10'406'998.50	8'972'466.30	8'807'291.00
Résultat du compte de fonctionnement	-47'633.34		-165'175.30	

Les recettes fiscales largement supérieures au budget et les dissolutions/ajustements de provisions ont permis de procéder à des amortissements extraordinaires et de provisionner les montants encore à payer pour le remaniement agricole et forestier.

La parole n'étant pas demandée, M. Pierre Alain Coquoz enchaîne avec le point suivant.

3.2 PRÉSENTATION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

RÉCAPITULATION			
		Charges en CHF	Produits en CHF
2	Enseignement et formation	20'419.25	-
6	Transports et communications	143'241.85	4'705.60
7	Protection et aménagement de l'environnement	531'608.05	45'886.10
8	Economie	53'290.50	-
9	Finances	2'074'879.90	-
		2'823'439.55	50'591.70

Chaque membre a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails. Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à la présentation du compte des investissements.

La parole n'étant pas demandée, M. Pierre Alain Coquoz poursuit avec le point suivant.



3.3 BILAN COMPARATIF AU 31 DÉCEMBRE 2021

M. Pierre Alain Coquoz donne diverses explications quant à la présentation ci-dessous

	31.12.2021	31.12.2020	
Disponibilités	6 106 384.37	5 848 791.21	
Débiteurs	1 056 427.62	918 951.60	
Provision ducroire	-185 000.00	-200 000.00	
Autres créances	18 593.70	3 920.00	
Stock	23 325.00	0.00	
Actifs de régularisation	143 350.34	91 322.70	
Compte courant Etat	836 183.40	1 228 498.05	
Avance RSG	4 540 000.00	5 900 000.00	
Placements financiers	1 974 410.71	1 584 063.91	1)
Patrimoine administratif	12 014 600.95	10 871 105.60	
Total de l'actif	26 528 276.09	26 246 653.07	
Créanciers	279 819.80	461 633.20	
Passifs de régularisation	616 462.84	340 661.95	
Prêts LIM, Seco	147 400.00	185 100.00	
Provision caisse de pensions Etat de Fribourg	262 386.64	447 580.63	
Provision remaniement	525 000.00	0.00	
Réserves obligatoires	2 975 822.52	2 640 639.66	2)
Réserves affectées et libres	10 296 261.25	10 698 281.25	3)
Fortune au 1er janvier	11 472 756.38	11 289 245.48	
Résultat de l'exercice	-47 633.34	183 510.90	
Total du passif	26 528 276.09	26 246 653.07	

1) Transfert CAD dans patrimoine financier

2) Attribution aux réserves des résultats des chapitres 70 et 71

3) Dissolution provision péréquation cantonale et provision CAD

Engagements hors bilan au 31 décembre 2021

Cycle d'orientation de la Glâne	CHF	4'671'678.70
Réseau Santé de la Glâne	CHF	2'898'531.20
Total	CHF	7'570'209.90



La parole n'étant pas demandée, M. Pierre Alain Coquoz tient à remercier Mmes Maryline Clerc et Chantal Giroud pour tout le travail fourni.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. le Président passe la parole à M. Alexandre Bourqui, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de l'Organe de révision.

M. Alexandre Bourqui mentionne qu'il s'agit du rapport de la fiduciaire Fidexpert Fribourg.

*Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021
Au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Siviriez*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Siviriez, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Granges-Paccot, le 10 mars 2022

Fidexpert SA Fribourg

M. le Président remercie M. Alexandre Bourqui et donne la parole aux membres de la Commission financière pour leur rapport.

3.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATION

M. Alexandre Bourqui, Président de la Commission financière, souligne que le rapport de l'organe de contrôle « suffit » et que, de ce fait, ladite commission n'a pas émis de document.

M. le Président donne la parole aux Responsables des groupes.

M. Christian Ruffieux, au nom du groupe Ensemble vers l'avenir mentionne :

Le groupe Ensemble vers l'Avenir a étudié les différents documents de présentation des comptes 2021. Les quelques interrogations ont été répondues soit par nos membres de la Commission financière et surtout par le grand argentier de notre commune, M. Pierre Alain Coquoz.

Nous tenons à relever l'énorme travail de qualité effectué par Mmes Maryline Clerc et Chantal Giroud au sein de l'administration communale ainsi que l'expertise de M. Pierre Alain Coquoz.

Nous les en félicitons et les remercions.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir propose et accepte à l'unanimité les comptes 2021 tels que présentés.



M. Michel Maillard, au nom du groupe Unis pour Siviriez, souligne n'avoir rien à ajouter et se rallie à la prise de position du groupe Ensemble vers l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général valide les comptes 2021.

M. le Président remercie M. Pierre-Alain Coquoz pour tout le travail accompli et adresse, également, ses remerciements à Mmes Maryline Clerc et Chantal Giroud pour leur engagement.

4. ELECTIONS

4.1 ELECTION DU/DE LA PRÉSIDENT/E DU CONSEIL GÉNÉRAL 2022

M. le Président explique que M. Pierre-Alain Pittet, Vice-président du Conseil général, est candidat à la présidence.

VOTE / DÉCISION

M. Pierre-Alain Pittet est élu à l'unanimité Président du Conseil général par acclamations.

4.2 ELECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT/E DU CONSEIL GÉNÉRAL 2022

M. le Président passe la parole à M. Michel Maillard, Responsable du groupe Unis pour Siviriez.

M. Michel Maillard, au nom du groupe Unis pour Siviriez, propose la candidature de M. Benoît Guillaume.

VOTE / DÉCISION

M. Benoît Guillaume est élu à l'unanimité Vice-président du Conseil général par applaudissements.

M. le Président mentionne que le Conseil général de Siviriez sera donc conduit par deux fils d'anciens Syndics. Le père de M. Pierre-Alain Pittet a été Syndic de Siviriez au début des années 2000, lors de la fusion de nos Communes où Siviriez avait dû voter deux fois et celui de M. Benoît Guillaume a conduit l'ancienne Commune de Chavannes de 1981 à 1991. Comme le dit le proverbe : « Bon sang ne saurait mentir ! »



4.3 ELECTION D'UN-E MEMBRE DU BUREAU

M. le Président donne la parole à M. Michel Maillard, Responsable du groupe Unis pour Siviriez.

M. Michel Maillard, au nom du groupe Unis pour Siviriez, propose la candidature de M. Blaise Grand.

VOTE / DÉCISION

M. Blaise Grand est élu membre du Bureau par acclamations.

4.4 ELECTION D'UN-E SCRUTATEUR/TRICE SUPPLÉANT-E

M. le Président donne la parole à M. Michel Maillard, Responsable du groupe Unis pour Siviriez.

M. Michel Maillard, au nom du groupe Unis pour Siviriez, propose la candidature de Mme Manon Jaquier.

VOTE / DÉCISION

Mme Manon Jaquier est élue scrutatrice suppléante par applaudissements.

M. le Président rappelle que Mme Manon Jaquier sera accompagnée de Mme Stéphanie Corminboeuf et de M. Nicolas Oberson. Il souligne qu'il faut bien avouer que, pour l'instant, la charge de travail n'est pas insurmontable.

Pour terminer ce point « Elections », M. le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Pittet nouveau Président de notre Conseil général.



INTERVENTION DE M. PIERRE-ALAIN PITTET

Tout d'abord au nom du Bureau, je tiens à remercier et féliciter M. Gérard Toffel pour tout le travail qu'il a accompli durant son mandat. Ce n'était pas tâche facile d'être le premier Président du Conseil général et vous avez relevé le défi haut la main. C'était une année vraiment riche en expériences avec la mise en route du Conseil général, la rédaction de son règlement, la préparation des séances etc... et je pense que personne du Bureau ne me contredira, nous sommes très contents de l'avoir passée avec vous. Voici un petit cadeau de notre part. Je pense qu'on peut l'applaudir.

J'aimerais aussi souligner l'immense travail accompli par le Conseil communal. C'était un grand changement pour vous et je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée depuis le début. Il a fallu que chacun trouve ses marques mais je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Je tiens également à vous remercier tous de m'avoir accepté à la présidence. Si on m'avait dit, il y a quelques années, que je me retrouverais à ce poste, je pense que j'aurais bien rigolé. Comme je l'ai dit précédemment cette année passée a été très enrichissante et m'a beaucoup motivé pour mon mandat de président. C'est un nouveau challenge, une opportunité qui se présente et je vais tout faire pour être à la hauteur de ce nouveau rôle.

Merci

M. le Président remercie M. Pierre-Alain Pittet pour le présent ainsi que pour sa participation fidèle et active au Bureau durant une année. Il est sûr qu'il accomplira sa tâche avec compétence et efficacité. De plus, M. Pierre-Alain Pittet sera entouré de personnes motivées et avec qui il fait bon débattre. Il en a fait l'expérience. M. Toffel souhaite bon vent au nouveau Président et à son Bureau.

5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES AMBULANCES DU SUD FRIBOURGEOIS / ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS (MESSAGE 18)

M. le Président passe la parole à M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions ».

M. Pascal Cosandey explique :

Secours Sud Fribourgeois sera le nom de cette nouvelle association qui réunit l'association Ambulances Sud Fribourgeois et différents corps de pompiers.

Par conséquent, outre le fait d'assumer les missions relatives à l'exploitation d'un service d'ambulances, les nouveaux statuts prévoient un nouveau but, à savoir celui d'organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours



Bref rappel :

- + En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat a validé la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel.
- + 2022 est une période nécessaire pour adapter les bases légales et pour préparer la mise en place de la nouvelle organisation.
- + La loi entrera totalement en vigueur début 2023.

Les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers.

14 bases de départ ont été retenues soit :

<i>Pour la Glâne</i>	<i>Romont, Villorsonnens, Rue</i>
<i>Pour la Gruyère</i>	<i>Bulle, Broc, Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens</i>
<i>Pour la Veveyse</i>	<i>Châtel-St-Denis, Granges, La Verrerie</i>

Cela implique que toutes les formations Sapeurs-pompiers actuelles sont dissoutes et/ou recomposées en fonction des bases de départ.

Taxe d'exemption :

Les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres seront soumis à la taxe d'exemption, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans (possible d'être actif-ve passé cet âge).

Pour les personnes non incorporées, la taxe d'exemption sera de

- **CHF 200.00 au maximum** par personne
- Exemption pour les jeunes de 18 à 20 ans
- Exception de certaines personnes à servir et au paiement de la taxe

Il est à relever que le montant exact de la taxe doit être défini dans un règlement adopté par l'assemblée des délégués. Les statuts ne prévoient qu'une fourchette de prix, à savoir de CHF 0.00 à 200.00.-.

Les modifications ont été discutées et approuvées lors de l'assemblée des délégués de l'association des Ambulances Sud Fribourgeois le 24 février 2022.

Le Conseil communal sollicite l'adoption par le Conseil général des statuts de la nouvelle Association de communes « Secours Sud Fribourgeois ».

M. Pascal Cosandey se tient à disposition pour toutes questions.



Commune de Siviriez

M. Christian Ruffieux, à titre personnel, mentionne que cela paraissait évident que nous devions accepter les statuts tels que proposés mais dans la presse de ce jour, un article mentionnait que la Commune de Vuisternens-devant-Romont les avait refusés. Qu'est-ce que cela implique ?

M. Pascal Cosandey explique avoir contacté la Responsable des pompiers de la Commune de Vuisternens-devant-Romont afin d'avoir plus d'informations. Pour ladite commune, cela signifie la mise en place d'une assemblée communale extraordinaire rapidement afin de pouvoir à nouveau mettre au vote ces statuts. Si ces derniers devaient, une nouvelle fois, être refusés, ils pourraient, alors, être imposés par le Conseil d'Etat.

Mme Chantal Davet, à titre personnel, se demande si un emplacement pour les ambulances est prévu à Romont.

M. Pascal Cosandey répond par la négative.

Mme Eliane Clerc, Conseillère communale en charge du dicastère « Santé, Affaires sociales et RH », mentionne qu'au niveau des ambulances, aucun changement n'est « prévu » à l'heure actuelle, elles seront toujours stationnées à Vaulruz et Fribourg.

M. Benoît Guillaume, à titre personnel, trouve regrettable que les jeunes de 18 à 25 ans en formation ne soient pas exemptés, car dans la majorité des cas, ce sont les parents qui paient. Il tient à attirer l'attention sur le fait que la population ne va certainement plus déboursier CHF 80.00 mais plutôt CHF 150.00 par personne !

M. le Président souligne que c'est ce que l'on appelle une démonstration de l'autonomie communale. Il remercie M. Pascal Cosandey pour toutes ces précisions et, la parole n'étant plus demandée, met au vote cet objet.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix, soit

OUI : 23

NON : --

Abstention : 6

que le Conseil général valide la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois / Association Secours Sud fribourgeois.



6. APPROBATION DU RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL (MESSAGE 19)

M. le Président souligne qu'afin de partir directement avec des règles claires, un Règlement des indemnités du Conseil général a été élaboré et validé par le Bureau. Le règlement a été mis en consultation jusqu'au 20 avril 2022 et une seule remarque a été formulée. Il s'agissait d'apporter une clarification à l'art. 4 al. 2

2. *Seules les convocations officielles émanant des diverses instances de la commune (Bureau du Conseil général, Conseil communal, présidence des commissions) peuvent donner lieu à une rémunération au sens de l'article 1.*

Comme il s'agit d'un règlement d'organisation, il n'a pas à être validé par le Service des communes. De plus, le préavis de la Commission financière n'est pas nécessaire. Dans le message qui a été remis on indiquait que ce préavis serait tout de même demandé. Mais la commission s'étant déjà réunie avant l'envoi du message, on n'a pas voulu convoquer une séance pour cet objet.

Le Règlement des indemnités ayant été remis avec la convocation, sa lecture n'est pas nécessaire sauf si quelqu'un la demande.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet ledit règlement au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général valide le Règlement des indemnités du Conseil général.

M. le Président précise que lors de la séance du 3 mai dernier, séance de préparation des groupes pour Conseil général de ce soir, certains avaient évoqué la question d'une rémunération. Il est important de rappeler que ces séances ne sont pas défrayées et que les membres n'ont pas été convoqués par la Commune, le Bureau ou un/une Responsable de commissions. Les membres du Bureau estiment que nous avons un devoir d'exemplarité et que nous devons respecter les montants figurant au budget de la Commune.



7. DIVERS

M. René Gobet, Syndic, présente les investissements terminés soit :

020.506.00 Site internet communal

Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts pour l'année 2020	23'667.15	20'000.00
<i>Coût supérieur au crédit accepté</i>		3'667.15

210.506.00 Installation d'un réseau WIFI – sites scolaires

Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts pour l'année 2021	20'419.25	16'800.00
<i>Coût supérieur au crédit accepté</i>		3'619.25

620.501.03 Réfection Route du Vernay (Les Gottes) à Prez-vers-Siviriez

Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts pour l'année 2021	49'224.30	57'000.00
<i>Coût inférieur au crédit accepté</i>	7'775.70	

620.501.13 Arrêt de bus à l'école de Prez-vers-Siviriez

Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts pour l'année 2020	74'448.95	66'000.00
<i>Coût supérieur au crédit accepté</i>		8'448.95

790.501.01 Crédit d'étude pour une zone sportive et culturelle à Siviriez

Présenté lors de l'assemblée du 7 mai 2014

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts années 2014 à 2019	61'848.80	50'000.00
<i>Coût supérieur au crédit accepté</i>		11'848.80



Commune de Siviriez

790.501.06 Complément Crédit d'étude pour une zone sportive et culturelle à Siviriez

Présenté lors de l'assemblée du 14 décembre 2016

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts années 2017 à 2019	76'632.50	70'000.00
<i>Coût supérieur au crédit accepté</i>		6'632.50

790.501.02 Révision du PAL

Présenté lors des assemblées des 11 décembre 2006 et 15 janvier 2013

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts années 2007 à 2017	213'237.35	170'000.00
<i>Coût supérieur au crédit accepté</i>		42'237.35

942.501.03 Lotissement Grand-Clos à Prez-vers-Siviriez

Présenté lors des assemblées des 19 décembre 2005 et 13 juillet 2016

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts années 2012 à 2019	798'139.55	860'000.00
Total des coûts années 2021	60'581.50	
	858'721.05	
<i>Coût inférieur au crédit accepté</i>	1'278.95	

Ecart terrains à bâtir Grand-Clos (CHF 10'581.50) porté à charge de l'exercice 2021 sous entretien des routes.

942.503.01 Equipement de 2 parcelles – Impasse de « La Caudra » à Siviriez

Présenté lors de l'assemblée du 17 décembre 2015

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts années 2015 à 2019	77'549.85	100'000.00
Total des coûts années 2021	770.85	
	78'320.70	
<i>Coût inférieur au crédit accepté</i>	21'679.30	



Investissement abandonné

652.501.09 Chemin piétonnier à la Route de Brenles à Sivrîez

Présenté lors de l'assemblée du 12 décembre 2019

	Coût en CHF	Budget en CHF
Total des coûts	--	75'000.00

Les dépenses engagées jusqu'ici ont été comptabilisées à charge de l'exercice 2021 (CHF 4'000.00).

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. René Gobet pour sa présentation.

M. le Président explique qu'à son article 53, notre règlement a la teneur suivante :

¹ Chaque Conseiller général peut également poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Comme l'on n'est pas revenu sur les questions posées, en particulier lors de la séance du 14 octobre 2021, le Bureau a repris la liste des questions et il est demandé aux Conseillères et Conseillers Responsables du dicastère de faire le point la situation.

M. le Président remercie les membres du Conseil communal d'être brefs en indiquant si l'affaire est réglée ou en cours en donnant si possible un délai pour la résolution de la question.

1. Mobilité douce à Prez-vers-Sivrîez - M. Mathieu Deillon

Réponse de M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes » : le dossier suit son cours, des études de mobilité ont été demandées.

M. Mathieu Deillon se dit content que cet objet « bouge » et attend que le résultat des études soit donné.

M. René Gobet, Syndic, mentionne être conscient que le temps passe et souligne que les analyses ont débuté au printemps. Il espère pouvoir communiquer des résultats à l'automne 2022.

2. Espaces de jeux immeubles Au Clos-du-Vernay à Prez-vers-Sivrîez

• Conformité avec le permis de construire - Mme Marie-Claire Jaquier

Réponse de M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions » : fin de semaine passée, un plan pour la place de jeux à l'immeuble Clos-du-Vernay nous a été transmis. La conformité par rapport au permis de construire sera traitée en même temps.

3. Transfert arrêt bus Beauregard vers HLM, Villaraboud – M. Benoît Guillaume

Réponse de M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes » : une vision locale est agendée au 3 juin prochain avec le Service de la mobilité.



4. WIFI Fourmilière – M. Benoît Guillaume

Réponse de M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecole et Petite enfance » : la requête a été analysée et une offre a été demandée. Réflexion faite, aucune installation ne sera aménagée à la Fourmilière les partages de étant une opération courante.

5. Chemin Grand-Clos Prez-vers-Siviriez : Pose d'un signal "Impasse" – M. Christian Ruffieux

Réponse de M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes » : les panneaux sont commandés.

6. Impasse de la Vieille Cure : Pose d'un signal "Impasse"

• Place d'évitement → stationnement – M. Christian Ruffieux

Réponse de M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes » : les panneaux sont commandés, quant à la place de stationnement, elle se trouve sur une route privée, ce qui signifie que c'est au propriétaire de faire le nécessaire.

7. Bras morts → ancienne place de tir Le Saulgy - M. Frédéric Conus

Réponse de M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal en charge du dicastère « Approvisionnement et Protection des eaux » : D'un point de vue général, le fontainier et son remplaçant connaissent le réseau d'adduction d'eau avec les quelques 110 bornes d'hydrantes qui sont purgées annuellement en automne.

Lors de demandes particulières d'agriculteurs pour soutirer quelques m3 d'eau à une borne, le fontainier communal privilégie les BH nécessitant un renouvellement d'eau.

Du côté de Chavannes-les-Forts et de Villaraboud, les cantonniers du SPC utilisent les 2 BH en bras morts pour le prélèvement d'eau à des fins de curage et de balayage.

Pour la Pierra et Prez-vers-Siviriez, ce sont nos employés de voirie qui soutirent de l'eau aux 2 BH à des fins d'arrosage et de remplissage de véhicules pour l'entretien des routes.

Du côté de Villaranon, Siviriez et Le Saulgy, c'est le même principe, le SPC du canton a une liste des BH en libre-service pour l'entretien de la route cantonale.

Plus particulièrement sur le haut du Saulgy en direction de l'ancienne place de tir désaffectée depuis 4 ans, compte tenu des 280 mètres de conduite en bras mort entre la dernière prise d'eau d'un abonné et la borne hydrante en lisière de forêt, un soutirage d'eau plus régulier doit être fait.

A cet endroit, un point d'eau pour randonneurs est planifié depuis un certain temps avec la possibilité pour les agriculteurs du coin de soutirer quelques m3 d'eau pour abreuver leurs troupeaux.

Dans l'attente de la mise en place par le Service technique communal du dispositif prévu, le fontainier s'assure d'un renouvellement d'eau régulier en concertation avec les agriculteurs désireux de soutirer quelques m3 d'eau pour leur propre activité.

Pour analyses, les prélèvements réguliers sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable confirment la qualité de l'eau de boisson distribuée à chacun des abonnés.

8. Ecole de Chavannes-les-Forts : Amélioration de la place de jeux – M. François Equey

Réponse de M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions » : une offre a été demandée à la Corporation forestière Glâne-Farzin.



9. **Route de la Pierraz → Réactiver la demande pour un 50km/h – Mme Christine Pochon**
Réponse de M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes » : vu l'augmentation du trafic, une nouvelle demande sera déposée auprès des services concernés.
10. **Suivi du captage des Chaussés – M. Louis Bérard**
Réponse de M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie » : une rencontre avec les propriétaires concernés a eu lieu, cela suit son cours.
11. **Échafaudages anciennes chapellenie Chavannes – M. Fabien Gobet**
Réponse de M. Bertrand Guillaume, Responsable technique : le chantier a été bloqué par une procédure juridique en cours, de ce fait les échafaudages devaient rester en place sur ordre du juge. Selon les dernières informations, la procédure juridique a été levée, les travaux pourront être réalisés. Les échafaudages devraient être enlevés ces prochaines semaines. Le trottoir sera également goudronné.

M. le Président souligne que certaines questions ont été posées à la dernière assemblée de commune d'avril 2021. C'est une habitude à prendre pour le/la Responsable du dicastère de suivre les questions le/la concernant. On est toutefois conscient que les démarches peuvent être lentes si l'on doit aller du côté de Fribourg qui est parfois dans la périphérie de Berne.

M. le Président remercie les Conseillers communaux pour leurs réponses et rappelle que le document de suivi des questions est public.

EOLIEN - COMMISSION « ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

M. le Président passe la parole à M. François Equey, Président de la Commission de l'énergie et du développement durable.

M. François Equey souligne que la Commission de l'énergie et du développement durable s'est réunie à de multiples reprises. L'organisation d'une séance fin juin au BICUBIC avait été décidée. En date du 13 avril dernier, les Conseillers communaux en charge de l'énergie ont participé à une rencontre avec M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty. De cette réunion, il est ressorti qu'à l'heure actuelle aucun projeteur n'allait lancer un secteur ou un parc éolien dans notre région. Au vu des derniers éléments portés à la connaissance du Conseil communal, la décision de ne pas initier et poursuivre le développement éolien sur le territoire communal de Siviriez a été prise en séance de Conseil communal le lundi 9 mai 2022. Et ce pour l'ensemble de la législature en cours.

Aussi, la Commission de l'énergie et du développement durable a décidé d'annuler la séance d'information du 28 juin 2022.



M. François Equey explique que la Commission « Energie et développement durable » avait prévu inviter des personnes qui ont été impactées par de tel projet. Mais peu, voire pas de réponses ont été rendues.

En revanche, M. François Equey souligne qu'une information à la population ainsi qu'un sondage sera transmis d'ici à fin mai.

M. Paul Maillard, Responsable du dicastère « Aménagement du territoire et Environnement », précise que ce qui a été mentionné lors de la séance avec M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty est qu'à l'heure actuelle le Canton a fait son devoir demandé par la Confédération, soit délimiter des périmètres où des études quant à l'éolien sont possibles. Mais qu'en l'état, le Canton n'ira pas forcément plus loin.

M. Louis Bérard se dit surpris par rapport à la décision d'annulation de la séance du 28 juin prochain. Il estime qu'une partie de la population attend des réponses. Lors de la première séance constitutive de notre Conseil général, le groupe « Ensemble vers l'avenir » avait posé la question d'un vote communal... une date avait été proposée au 26 septembre 2021. Le Conseil communal avait trouvé les délais trop courts. A l'heure actuelle, il estime que rien n'a été « fait ». Le Conseil d'Etat fribourgeois a pris une décision assez claire. Il ne donne pas la possibilité aux communes de bloquer le Plan directeur cantonal.

M. Paul Maillard répond que le Conseil communal a fait recours, qu'il a émis une prise de position quant à la mise en consultation du Plan directeur cantonal. Dire que rien n'a été entrepris... est faux. La Commission « Energie et du développement durable » s'est beaucoup investie quant à ce sujet. La population sera consultée et pourra se positionner. Il rappelle que le but du Conseil communal n'est pas d'être proactif.

Mme Marie-Claire Jaquier soutient les propos de M. Louis Bérard. Comment va réagir la population quant à cette annulation de séance ? Elle espère que la décision prise sera comprise par nos citoyennes et citoyens. Elle fait référence à un courrier des lecteurs qui démontre que la position de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty varie assez souvent, « un peu comme le vent souffle ». Elle s'étonne que les développeurs ne soient plus trop intéressés à venir prospecter dans la région...

Mme Marie-Claire Jaquier a aussi pu se rendre compte que seulement une partie de notre population est informée, d'autres personnes découvrent ce qui va se passer et ne sont pas encore au courant. Elle comprend la démarche mais reste perplexe.

M. Philippe Steinhauer s'interroge quant au renforcement du socle de l'antenne qui se situe près de la maison de Marguerite Bays. Est-ce que l'installation de la 5G est prévue ?

M. Paul Maillard ne peut répondre.



POSTULATS

M. le Président mentionne que, finalement, nous n'avons qu'un seul « vrai » Postulat en cours. C'est celui déposé par Mme Justine Ruffieux demandant que chaque membre du Conseil général vienne à la séance avec une gourde. Comme nous sommes de retour au Lion d'Or et que les boissons sont servies dans des verres, Mme Justine Ruffieux renonce à son postulat.

M. le Président rappelle les indications indiquées dans notre Règlement, soit :

Article 51 - Traitements des propositions et postulats (art. 51bis et 17 LCo)

1 Le Conseil communal peut être invité à se prononcer sur les propositions et postulats émis.

2 Après l'intervention du Conseil communal, la discussion est ouverte puis il est passé au vote sur la prise en considération.

3 Les propositions qui sont prises en considération sont transmises au Conseil communal qui se détermine sur le fond dans le délai d'une année.

M. le Président relève que nous allons donc suivre la procédure qu'il vient d'indiquer.

POSTULAT DE M. LOUIS BÉRARD, AU NOM DU GROUPE « ENSEMBLE VERS L'AVENIR »

Au nom du Groupe Ensemble vers l'Avenir, nous nous sommes posé la question quant à l'avenir à donner au bâtiment communal dit « Salle paroissiale ». S'il est vrai que celui-ci a rendu de bons services à nos sociétés locales dans un passé encore récent, il n'en demeure pas moins que les écoles ne fréquentent plus cette salle depuis fort longtemps.

Le bâtiment n'a plus subi de rénovation majeure depuis un certain temps. Il est très mal isolé et particulièrement gourmand en énergie (env. CHF 18'000.00 en 2021). Sans vocation particulière, ni places de parc en suffisance, son utilité pour la commune est très discutable.

Dès lors, il est tout naturel de se poser la question quant à son avenir. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal de réfléchir au futur de la « Salle paroissiale » et de soumettre les résultats de ses réflexions au Conseil général.

M. le président ouvre la discussion au sujet du postulat de M. Bérard.

La parole n'étant pas demandée, il demande aux membres présents s'ils sont d'accord de transmettre le postulat au Conseil communal.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix, soit

OUI : 27

NON : 1

Abstention : 1

le Conseil général demande que le Conseil communal analyse cette demande.



POSTULAT DE MME MARIE-CLAIRE JAQUIER, AU NOM DU GROUPE « UNIS POUR SIVIRIEZ »

Dès l'automne 2021, le remaniement parcellaire est effectif et les agriculteurs, agricultrices travaillent leur terre de manière plus rationnelle. Merci à tous ceux qui ont œuvré tout au long de ce processus.

Depuis, les différents accès à la forêt de Prez-vers-Siviriez, par le Chemin du Grand Clos, sont privés et un des accès est désormais interdit.

En conséquence, il ne reste qu'une possibilité aux randonneurs, vététistes, cavaliers de s'y rendre sans passer sur une propriété privée. Il faut emprunter la route communale en direction de Bouloz puis bifurquer à gauche à la sortie du village. Le dernier tronçon est dangereux car il n'y a pas de trottoir et la visibilité est restreinte.

Dès lors, des citoyens de Prez-vers-Siviriez demandent au Conseil communal d'aménager un sentier le long d'une de ses parcelles situées dans le prolongement du Chemin du Grand Clos afin d'avoir accès à la forêt comme précédemment. Des utilisateurs réguliers se mettent volontiers à disposition pour en discuter et trouver une solution adaptée.

Peut-être existe-t-il dans la commune d'autres situations du même type. Il serait important de les répertorier, de les analyser et de trouver des solutions.

Le postulat est co-signé par Mme Manon Jaquier et MM. Philippe Steinhauer, Julien Rouiller et Gérard Toffel.

M. le président ouvre la discussion au sujet du postulat de Mme Jaquier.

M. René Gobet, Syndic, précise que le Conseil communal suit cet objet. Une étude est en cours avec le Service des forêts.

M. Benoît Guillaume s'interroge quant au plan de législature transmis ce jour aux membres du Conseil général.

M. René Gobet mentionne que le plan de législature a été élaboré lors d'une séance du samedi 7 mai 2022. Ledit plan n'a pas été établi en fonction des postulats transmis.

La parole n'étant plus demandée, M. Toffel demande aux membres présents s'ils sont d'accord de transmettre le postulat de Mme Jaquier au Conseil communal.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix, soit

OUI : 28

NON : --

Abstention : 1

le Conseil général demande que le Conseil communal étudie cette requête.



POSTULAT DE M. DAMIEN GILLIARD, AU NOM DU GROUPE « ENSEMBLE VERS L'AVENIR »

Nous demandons au Conseil Communal un suivi de l'évolution des mesures qui seront prises dans le cadre du futur Programme d'aménagement Régional (PDR) de la Glâne et des impacts pour notre Commune. Une présentation de ces impacts au CG au moment opportun est souhaitée.

M. le président ouvre la discussion au sujet du postulat de M. Gilliard.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général demande au Conseil communal de prendre en considération et de se positionner quant à ce postulat.

QUESTIONS DES GROUPES

QUESTION DE M. NICOLAS OBERSON, AU NOM DU GROUPE « UNIS POUR SIVIRIEZ »

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En décembre dernier, une demande de crédit concernant la réfection des chambres du Lion d'Or a été refusée par le conseil général. Ce qui ne veut pas dire que le dossier soit clos.

Au mois de mars, le président du Conseil général a proposé au Conseil communal de mettre en œuvre une commission ad hoc afin de plancher sur le sujet du Lion d'Or et d'établir un rapport avec un point de situation. Le Conseil communal a répondu qu'il préférerait d'abord organiser une visite du Lion d'Or.

Le Lion d'Or est le seul établissement public de la commune. La transition de l'exploitation ayant été faite, il n'en reste pas moins que le bâtiment n'a pas très bonne façon au niveau visuel. Il n'y a donc pas que les chambres qui mériteraient un coup de frais, si tant est que ce soit la solution.

Notre groupe demande au Conseil communal de présenter un rapport complet et actualisé de l'état du bâtiment, accompagné d'une visite, avec des solutions pour remettre l'établissement au goût du jour, que ce soit en une fois ou par étape. Il en résultera ensuite une ou des demandes de crédit.

Il s'agira de répondre notamment aux questions suivantes :

- *Chiffres clés de l'immeuble - Etat d'entretien actuel*
- *Affectation des surfaces (louées, mises à disposition de sociétés, etc.)*
- *Inventaire des besoins recensés par la Commune, par l'exploitant, par la population*
- *Y a-t-il des urgences au niveau de l'entretien de l'immeuble et de son affectation*



M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions » informe que le Conseil communal a laissé du temps à nos nouveaux restaurateurs pour prendre possession des lieux. Maintenant, le Conseil communal va mettre en place une visite telle que souhaitée. Au niveau des urgences quant à l'entretien du bâtiment, il souligne que diverses offres ont d'ores et déjà été demandées quant au problème phonique du restaurant. Lesdits travaux auront comme impact un dépassement de coûts.

QUESTION DE MME MANON JAQUIER, AU NOM DU GROUPE « UNIS POUR SIVIRIEZ »

En décembre dernier, une demande de crédit concernant le développement de projet d'espace communautaire et d'habitat intergénérationnel a été reportée par le Conseil général.

Lors des présentations faites avant le vote, il a été question de réaménager l'espace occupé par l'actuel Foyer Notre-Dame Auxiliatrice, dont on a perçu qu'il allait être démoli.

Cet immeuble est au centre du village et mérite donc qu'une information objective soit faite à la population sur ce qu'il va advenir.

Sachant que cet immeuble appartient aujourd'hui au Réseau Santé Glâne, nous posons les questions suivantes :

- *Qu'est-ce que le propriétaire de l'immeuble prévoit de faire du Foyer Notre-Dame Auxiliatrice une fois le nouveau home en exploitation ? Dans quels délais ?*
- *Comment est réglée la restitution anticipée de l'ouvrage puisque le terrain appartient à la Commune ?*
- *Que rapporte le DDP actuellement à la Commune ?*
- *Le Conseil communal a-t-il pris acte des intentions du propriétaire ou bien a-t-il cherché d'autres solutions ?*
- *La Commission d'aménagement a-t-elle été impliquée dans ces discussions ?*

Ce terrain est au centre du village, en zone d'intérêt général : c'est donc un emplacement précieux qu'il serait dommageable d'abandonner pour en faire un simple jardin. Il n'y a pas d'emprise visuelle puisqu'il y a un immeuble sur cette parcelle.

Un changement du plan de zone est-il possible, dans quels délais ?

Le Conseil communal prend note.



QUESTION DE M. NICOLAS CURRAT, AU NOM DU GROUPE « ENSEMBLE VERS L'AVENIR »

Que va devenir le local des pompiers ?

M. Pascal Cosandey, Conseiller communal responsable du dicastère « Bâtiments et Constructions », répond que dans un premier temps il est nécessaire de laisser nos pompiers terminer leur travail et que par la suite, une réflexion sera menée. Mais d'ici là, différents éléments restent encore à traiter.

QUESTION DE M. LOUIS BÉRARD, AU NOM DU GROUPE « ENSEMBLE VERS L'AVENIR »

Au nom du Groupe Ensemble vers l'Avenir, il m'a été proposé d'interpeller le Conseil communal concernant le respect du budget CHF 7millions pour la construction de la zone sportive.

Le conflit actuel en Ukraine a des répercussions mondiales sur nos économies et nous n'y échapperons malheureusement pas.

Si pour quelle que raison que ce soit, des coûts supplémentaires devaient entraîner un dépassement de budget, nous demandons au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour compenser ces surcoûts afin de s'en tenir au budget global maximal admis de CHF 7millions.

Nous demandons au Conseil communal d'être très attentif à la construction de cette zone sportive et de l'évolution de son coût afin d'anticiper des modifications et de prévenir une mauvaise surprise financière qui serait très mal acceptée par nos concitoyennes et concitoyens.

M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie », répond que le Conseil communal suit au plus près l'évolution des coûts et ceci pour tous les dossiers. Il mentionne avoir pu « bloquer » différents montants forfaitaires.



QUESTIONS INDIVIDUELLES

QUESTION DE M. BLAISE GRAND

C'est en qualité de président de la Fanfare Paroissiale de Siviriez que je vous interpelle. Tout d'abord pour remercier sincèrement et chaleureusement la Commune, le Conseil communal et les collaborateurs de la Commune pour l'accueil réservé aux demandes de la fanfare, les réponses favorables, la collaboration et la mise à disposition des installations au centre du village.

Dans le contexte de pandémie dont nous sortons, l'organisation de la 61^{ème} Fête des Musiques du Giron de la Glâne n'aurait pas été possible sans ces infrastructures et cette collaboration : soyez-en une fois encore grandement remerciés.

Nous avons notamment apprécié la mise à disposition du local des pompiers, avec la place devant l'immeuble, qui donne de belles perspectives à tout organisateur d'événement à Siviriez.

Vu la réorganisation du Corps des sapeurs-pompiers, il apparaît que ce local devrait devenir disponible. Voici mes questions :

A quel horizon temporel ce local devrait-il être disponible ?

Son affectation future est-elle déjà décidée ?

Le Conseil communal a-t-il déjà des projets pour ce local ?

Une discussion avec l'USL est-elle possible à ce sujet ?

Le Conseil communal prend note.

QUESTION DE MME MARTINE BOSSON

Il y a plusieurs mois, des parents d'élèves de notre cercle scolaire ont interpellé le Conseil communal au sujet du manque de sécurité du passage pour piétons sur la route de Bulle à Villaraboud à la hauteur de l'Impasse du Pré de la Cure.

Vous y avez donné suite, ce dont je vous en remercie. Cependant, où en êtes-vous maintenant car pour l'instant rien n'a changé et il serait très fortement dommageable qu'il arrive un accident ?

M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes », relève que le Bureau de la prévention des accidents a été mandaté afin d'établir une analyse globale quant à la sécurité.



QUESTION DE MME CHRISTINE DUMAS

Le nombre d'habitants approchent des 2'500, vous avez renforcé l'administration en engageant du personnel supplémentaire, la charge de travail est importante.

Cependant, est-ce que les citoyens peuvent espérer une extension des heures d'ouverture de guichet ?

M. René Gobet, Syndic, pensait que les heures d'ouverture étaient correctes mais il prend note et analysera la situation en fonction.

QUESTION DE M. MATHIEU DEILLON

La loi fribourgeoise sur les seniors (LSen) du 12 mai 2016 a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

Les Communes sont (étaient) tenues en vertu de cette loi de définir, jusqu'en 2021, dans un concept tenant compte des besoins de la population, des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les buts de la loi.

En Gruyère, le Réseau Santé et Social a effectué une grande enquête auprès des personnes concernées. Un rapport de près de 50 pages a été rédigé et plusieurs communes ont créé une commission Senior+ comme le préconise la loi. Qu'en est-il dans la Glâne et plus particulièrement dans notre commune ?

Mme Eliane Clerc, Conseillère communale en charge du dicastère « Santé, Affaires sociales et RH », mentionne avoir intégré la Commission Senior+. Ledit groupe est constitué depuis 2021 de huit Conseillers communaux. Depuis 3 mois, cette commission est soutenue par Pro Senectute afin d'établir un concept Senior+.

La prochaine étape sera de transmettre à toutes les personnes de plus de 60 ans un questionnaire.

Ledit concept doit être présenté en avril 2023. Au niveau de la Glâne, une plateforme d'information sera mise à disposition pour tous les seniors afin de répondre au mieux à leurs interrogations.



QUESTION DE MME MARIE-CLAIRE JAQUIER

Mme Marie-Claire Jaquier explique avoir transmis une question à titre personnel quant à l'implantation de parcs éoliens, mais le sujet ayant déjà été débattu, ne souhaite pas la « reprendre » mais se demande si une présentation de la séance initiée par le Conseil d'Etat du 13 avril dernier pourrait être mise à disposition de la population.

M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie », répond que le diaporama présenté lors de cette séance a été mis sur notre site internet ces derniers jours.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN RUFFIEUX, REponsable DU GROUPE « ENSEMBLE VERS L'AVENIR »

Comme vous tous, je me suis engagé dans cette fonction de Conseiller général dans l'idée d'apporter une contribution à l'évolution de notre Commune en restant à l'écoute de nos concitoyennes et citoyens.

Même si nous sommes 2 groupes distincts au sein du Conseil général, l'idée est de profiter de l'ensemble des qualités et connaissances de chacun d'entre nous, et ceci au service de la collectivité. Bien sûr que nous devons nous challenger, débattre, parfois dire non, mais il est primordial que tout se passe dans un respect mutuel.

Dans mon rôle de Responsable de groupe d'Ensemble vers l'Avenir, je mets un point d'honneur justement à respecter le travail effectué par chacune et chacun au sein des diverses commissions et du Conseil communal. Il n'en a pas toujours été le cas, notamment dernièrement envers les membres de notre groupe membres de la Commission « Energie & développement durable » et ceci est fort regrettable.

Néanmoins, l'idée n'est pas de polémiquer, mais d'avancer dans l'intérêt de notre Commune et de continuer de travailler « Ensemble et Unis vers l'Avenir pour Siviriez ».



M. le Président reconnaît qu'il y a eu un bug au sein du groupe « Unis pour Siviriez » et présente une fois encore ses excuses.

M. René Gobet, Syndic, tient à remercier M. Gérard Toffel pour tout le travail effectué lors de son année de présidence et lui offre un présent de la part du Conseil communal.

Par la même occasion, il souhaite pleins succès à MM. Pierre-Alain Pittet et Benoît Guillaume pour leur année de présidence et vice-présidence.

M. René Gobet donne diverses informations :

- ✓ Demande de crédit pour la mise en place de containers à l'école de Prez-vers-Siviriez : cet aménagement n'est pas nécessaire pour la rentrée 2022.
- ✓ Chantiers en forêt : le remaniement forestier a commencé ses travaux.
- ✓ Chemins remaniement parcellaire : lesdits travaux débiteront à l'automne.
- ✓ Plan de législature : ledit plan est mis à disposition sur Intranet.
- ✓ Sortie du personnel : il rappelle que les membres du Conseil général y sont cordialement invités.

CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

La parole n'étant plus demandée adresse quelques mots de conclusion, sous forme de testament.

Une année, quatre saisons, que notre Conseil général vogue sur des eaux relativement calmes. Il faut bien convenir que le vent qui fait tourner les éoliennes un peu dans tous les sens ne facilite pas forcément la tâche de toutes et de tous. L'année a été dense et je tiens à relever ici le rôle de toutes celles et ceux qui ont permis d'avancer dans le bon sens malgré quelques écueils.

C'est tout d'abord vous, Conseillères et Conseillers généraux, que l'on doit remercier. Votre assiduité a été remarquable avec une présence presque toujours maximale à nos séances, ainsi qu'aux séances de préparation des deux groupes formant notre assemblée. Deux groupes conduits avec sérieux et compétence par MM. Christian Ruffieux et Michel Maillard. Un souhait : il est nécessaire que les jeunes prennent leur place au sein des groupes.

Membres du Conseil général, vous êtes également actives et actifs au sein des commissions. On en voit les premiers fruits avec, par exemple, la mise sur pied de la journée « Siviriez bouge » du 29 mai 2022, fruit d'une collaboration entre la Commission « Culture, sports et loisirs » et l'USL.

Juste un appel aux Présidentes et Présidents des commissions. Faites connaître votre travail, vos activités à travers la Chronique de la Commune.



Le Bureau du Conseil général a tenu 18 séances au cours de cette première année. Nous avons travaillé dans une ambiance agréable et studieuse pour mettre en place les outils qui devraient permettre un fonctionnement optimal de notre législatif. Chacun a su prendre sa place, faire part de son point de vue et avancer sereinement. Un merci particulier à Mme Christine Pochon qui a souvent joué le rôle de secrétaire.

Actuellement, on découvre souvent le mot « participatif » dans les médias, dans les concepts sortant des bureaux de l'Etat aussi. Pourtant, on doit bien convenir qu'au niveau de nos communes, on a plutôt l'impression d'un certain désintérêt. Il n'est qu'à lire le nombre de participants aux assemblées communales figurant dans nos journaux en ce mois de mai. Vous, Conseillères et Conseillers généraux, vous avez reçu un mandat de nos citoyennes et citoyens, soyez en fiers. N'hésitez pas à créer le débat avec votre entourage, vos voisins et avec les membres du Conseil communal. En vous engageant pour Siviriez, vous ne vous êtes pas dit : « Qu'est-ce que la Commune peut faire pour moi ? » mais « Qu'est-ce que je peux faire pour notre Commune ? ».

Nous devons développer les liens entre nos deux conseils. En gardant chacun ses prérogatives, en respectant le secret de fonction, on doit pouvoir partager davantage nos réflexions. Comment le faire ? Une journée, telle que celle qui est prévue mercredi prochain avec un moment récréatif doit y contribuer. Il me paraît nécessaire de proposer d'autres moyens pour échanger les points de vue, débattre et surtout s'informer et être informés.

Je remercie le Conseil communal et plus particulièrement M. René Gobet, Syndic. Nous nous sommes rencontrés deux fois avant chaque Conseil général et nous avons pris l'habitude de faire un bilan après les séances. Nos contacts ont toujours été empreints de cordialité et de compréhension même si sur certains sujets nos points de vue étaient différents.

Je pense que le mot « fusion » ne va pas tarder à revenir d'actualité. En effet, le système de milice en prend pour son grade comme le dit le professeur Niels Soguel de l'Université de Lausanne dans une interview donnée aujourd'hui à la RTS. « Nos communes sont victimes du syndrome de la coquille vide : beaucoup de tâches sont désormais gérées à l'échelon intercommunal. Nos communes sont de plus en plus embarquées dans des associations (On l'a vu ce soir avec les changements prévus au niveau des pompiers). Les communes reçoivent les factures, mais ont le sentiment de perdre la gestion. Fusionner permet de reprendre la main si l'on est à une plus large échelle. »

Fusion rime à ce moment-là avec professionnalisation. C'est une musique d'avenir mais, probablement, dans une échéance pas si lointaine.

La fonction de président est intéressante, elle permet des contacts et des rencontres enrichissantes. Si j'ai eu l'avantage d'avoir un lointain passé de secrétaire communal, je sais que les personnes qui vont accéder au perchoir, comme on dit souvent, pourront compter sur les compétences et la collaboration de Mme Véronique Moret que je remercie.



Commune de Siviriez

Comme je l'ai déjà dit ailleurs, lorsqu'on arrive à 70 balais, l'heure est venue de laisser la place ou de débarrasser le plancher. A vous de choisir la formulation qui convient. D'ici la fin de l'année au plus tard, le premier des viennent-ensuite de la liste « Unis pour Siviriez » aux élections de 2021, prendra le relais et je demeurerai un spectateur intéressé de la vie de nos villages. C'est avec un grand plaisir que je viendrai assister aux débats de notre Conseil général.

Rappelons-nous que nous vivons toujours dans un monde de privilégiés. Nous n'avons pas eu à troquer le masque contre le casque. Soyons conscients de notre chance.

Je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez témoignée. Et je formule mes vœux les meilleurs pour l'avenir de notre Commune.

L'heure avançant, je vous invite à passer quelques instants en partageant un verre. Le public dans lequel je salue Mme Monique Bramaz, membre de l'administration, qui va prendre sa retraite, est cordialement invité à rester avec nous.

A toutes et à tous une très bonne suite de soirée.

L'assemblée est close à 22h20.

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Gérard Toffel

Véronique Moret